

COMMUNE de ST-JUST-LA-PENDUE

Réunion du Conseil Municipal

Vendredi 07 Avril 2017

Présents : Guy FABRE – Robert MISSIRE – Vincent GRIVOT – Colette CHANNELLIERE
Christine PISANI – Michel DUCREUX – Nathalie PEGON – Alain BISSAY – Yannick MONFRAY
Olivier BURNICHON – Catherine BERNARD – Anne-Marie CREPET – Isabelle NOTIN – Romain COQUARD

Absents excusés : Laëtitia VERNE – Fabienne MATHELIN – Karine DUMAS – Franck ANDRE – Raphaël SUEUR

Procurations :

- de Franck ANDRE à Romain COQUARD
- de Raphaël SUEUR à Vincent GRIVOT
- de Karine DUMAS à Isabelle NOTIN
- de Fabienne MATHELIN à Guy FABRE

En préambule, Mme Amandine Prat, gérante de la SAS Goût'chou, a présenté au conseil municipal son entreprise tout nouvellement créée, installée dans les locaux réaménagés avenue du 8 Mai.

Son activité consiste à proposer des repas 100 % biologiques uniquement à destination des crèches avec des ingrédients issus principalement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Mme Prat a présenté les perspectives de développement à court terme de son entreprise dont les débuts semblent particulièrement encourageants.

Essentiellement consacrée aux finances 2017, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité :

- le budget général qui s'équilibre à 1 180 000 € en section de fonctionnement et à 1 211 000 € pour la section d'investissement, plusieurs investissements, outre l'aménagement de la rue de Lyon, étant actés, notamment l'aménagement de l'aire de jeux pour enfants place de la Chapelle, la réfection de la façade de la mairie côté cour et des menuiseries, la réfection du chemin de Moncey, du parking Granges Blanches, des trottoirs et chaussée à La Luminière, le financement des différentes opérations faisant appel à un prêt de 270 000 €,
- le budget Assainissement, le seul investissement inscrit étant le changement de la canalisation eaux usées rue de Lyon,
- les budgets du lotissement La Luminière dont les travaux de finition sont programmés en 2017 et de la ZAE,
- la création d'un budget pour la réalisation du lotissement « Arc-en-Ciel II » de 9 lots route de Néronde.

Concernant la fiscalité locale, sur proposition de M. le Maire et pour la 6^{ème} année consécutive, le conseil municipal, par 17 voix et 1 abstention, a décidé de ne pas modifier les taux d'imposition en 2017 qui resteront donc fixés à 16,37 % pour la taxe d'habitation, 13,77 % pour le foncier bâti et 35,57 % pour le foncier non bâti.

Le conseil municipal a par ailleurs :

- renoncé à acquérir au Département l'immeuble « ancienne gare » rue de l'Etang suite à des problèmes liés à l'existence de servitudes,
- approuvé la réalisation d'une ligne de trésorerie,
- pris connaissance du retard constaté dans la mise en place du très haut débit en raison de problèmes sur les infrastructures de l'opérateur historique,
- abordé le sujet du regroupement des intercommunalités qui sera, en tout état de cause, réglé en fin d'année.